



Distr.
RESTREINTE

A/AC.25/SR.288
4 septembre 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUITIEME SEANCE (PRIVEE)

Tenue au Siège, à New-York,
le jeudi 4 septembre 1952, à 14 heures 30

SOMMAIRE

- Examen de la déclaration du représentant d'Israël relative à la question des comptes bloqués.
- Examen du rapport du spécialiste de la Commission en matière de questions foncières.

PRESENTS

<u>Président :</u>	M. ROSS	Etats-Unis d'Amérique
<u>Membres :</u>	M. ORDONNEAU	France
	M. DERINSU	Turquie
	M. BARCO	Etats-Unis d'Amérique (suppléant)
<u>Secrétariat :</u>	M. CHAI	Secrétaire principal par intérim
	M. GAILLARD	

EXAMEN DE LA DECLARATION DU REPRESENTANT D'ISRAEL RELATIVE A LA QUESTION DES
COMPTES BLOQUES

M. ORDONNEAU (France) et M. DERINSU (Turquie) n'ont rien à ajouter aux observations qu'ils ont formulées antérieurement à la suite de la déclaration faite le 27 août par M. Rafael. Ils ont tous deux pris connaissance du projet d'exposé de la situation que le Secrétariat a préparé à l'intention du Président et le considèrent comme un résumé clair et précis de la situation.

Le PRESIDENT estime que plusieurs points de détail demandent encore à être éclaircis; cependant, la considération la plus importante est que c'est le Gouvernement d'Israël lui-même qui doit entamer des pourparlers avec les banques, dont on ignore encore la façon de voir. Puisque le Gouvernement d'Israël a proposé la Barclay's Bank, on devrait l'inviter à entrer sans délai en pourparlers avec cette banque; la Commission indiquerait en même temps qu'elle prêterait volontiers l'assistance appropriée. Dès qu'Israël aura entrepris ses négociations avec la Barclay's Bank, la Commission demandera au Gouvernement du Royaume-Uni de bien vouloir prêter ses bons offices, cependant qu'un expert de l'Organisation des Nations Unies sera détaché pour prêter son assistance lors des pourparlers. Le Président estime qu'il serait utile d'indiquer fermement au Gouvernement d'Israël qu'il serait bon qu'il prenne des mesures positives en la matière.

Quant aux autres questions qui ont besoin d'être éclaircies, le Président mentionne le montant de la première tranche d'avoirs à libérer et le taux de change auquel seront effectués les transferts, les intentions du Gouvernement d'Israël touchant les dépôts en coffres-forts et notamment les devises étrangères qui s'y trouveraient, enfin, la méthode à appliquer pour s'assurer de la validité des demandes de transfert. En ce qui concerne ce dernier point, le Président éprouve certaines craintes à la pensée que l'Administration des biens des absents pourrait être chargée de l'examen des demandes. De l'avis du Président, les banques seraient les organes appropriés pour accomplir cette tâche. Il estime que la Commission devrait faire part de ses vues sur tous ces points de détail, tout en soulignant que la considération la plus importante à l'heure actuelle est qu'Israël lui-même doit entamer des pourparlers avec la Barclay's Bank.

Le Président présente un projet révisé d'exposé de la situation, préparé par la délégation des Etats-Unis; il demande l'opinion des membres de la Commission sur ce texte.

M. DERINSU (Turquie) et M. ORDONNEAU (France) approuvent le nouveau texte et pensent qu'il offre un tableau plus détaillé et plus clair de la situation. M. Ordonneau estime que l'on devrait immédiatement faire part de ces vues à M. Rafael et l'inviter à faire connaître le plus tôt possible à la Commission la position adoptée par son Gouvernement.

M. CHAI (Secrétaire principal par intérim) fait remarquer qu'en ce qui concerne la question des priorités, il était mentionné dans le texte du Secrétariat que tout arrangement auquel parviendrait le Gouvernement d'Israël et la Banque devrait être approuvé par la Commission. Il constate que cette idée n'a pas été exprimée dans le projet présenté par la délégation des Etats-Unis.

M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) explique que, lorsqu'elle a modifié le texte, sa délégation a essayé d'éviter que la Commission ne se trouve mêlée à ce qui est après tout une question délicate et difficile à régler, tout en faisant nettement ressortir que la Commission a ses critères qu'elle aimerait voir reconnaître. M. Barco pense qu'il ne serait guère avisé de stipuler l'approbation de la Commission dans le texte puisqu'en cette matière la responsabilité incombe à Israël et non à la Commission.

M. ORDONNEAU (France) estime que, si l'on demande au Gouvernement d'Israël de tenir la Commission au courant des progrès de l'opération, la Commission conservera toujours un certain contrôle.

Après un bref échange de vues, il est décidé que le Président aura un entretien officieux avec M. Rafael avant la prochaine séance, afin de lui faire connaître le désir de la Commission d'éviter tout nouveau délai. Une réunion de la Commission à laquelle M. Rafael prendra part est fixée au lendemain, vendredi 5 septembre.

M. ORDONNEAU (France) soulève la question de savoir à quelle date et de quelle manière les délégations des pays arabes seront mises au courant des progrès de l'examen de la question des comptes bloqués.

Le PRESIDENT reconnaît qu'il conviendrait d'en informer les délégations arabes le plus tôt possible, mais il estime cependant qu'il ne faudrait pas le faire prématurément. Il se pose aussi la question d'un communiqué.

M. DERINSU (Turquie) estime que le moment n'est pas encore venu d'annoncer quoi que ce soit, car la Commission manque encore de renseignements précis sur un trop grand nombre de points.

M. ORDONNEAU (France) partage l'avis de M. Derinsu et indique que, pour sa part, il ne s'est encore entretenu de la question à titre officieux avec aucune des délégations arabes, car il est nécessaire d'obtenir de M. Rafael des renseignements plus précis sur des points tels que la date et le montant de la première tranche d'avoirs à libérer.

EXAMEN DU RAPPORT DU SPECIALISTE DE LA COMMISSION EN MATIERE DE QUESTIONS FONCIERES

M. DERINSU (Turquie) dit qu'il n'a pas encore reçu d'instructions précises au sujet de cette question.

M. ORDONNEAU (France) n'a pas encore reçu d'instructions de son Gouvernement mais il est persuadé que la méthode proposée par la délégation des Etats-Unis ne soulèvera de sa part aucune opposition.

M. CHAI (Secrétaire principal par intérim) rappelle aux membres de la Commission que le spécialiste des questions foncières a fait parvenir un nouveau mémoire qui a été distribué le matin même.

La séance est levée à 15 heures 40.